AR Prefecture
017-211701859-20260629-2026_06_57-DE
Reçu le 01/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 25/06/26
Affichage : 25/06/26
Nombre de membres
- En exercice : 19
- Procurations : 2
- Votants : 18

Etaient présents : E. BERUSSEAU ; M-C. PINASSEAU ; F. SUDRE ; V. FERCHAUD ; D. LEFRANC ; E. MORANDEAU ; P. RETOUT ; A. ANGIBAUD ; D. MAILLET ; A. SICARD ; M. RIQUELME ; G. MAILLARD ; C. FABIER ; L. MOUSSET ; S. DELAGE ; B. ADELMAND.

Excusés : G. GIMGEMBRE a donné pouvoir à E. MORANDEAU ; H. PELLETANCHE a donné pouvoir à S. DELAGE.

Absents : M. LE CLECH.

Secrétaire de séance : E. MORANDEAU

2026_06_57 Restauration scolaire : approbation d'un marché pour l'année scolaire 2026-2027

Madame la Maire rappelle que les repas fournis aux élèves dans le cadre de la restauration scolaire sont réalisés par la société API Restauration au sein d'un groupement de commande qui arrive à expiration le 31 août 2026.
En date du 5 juin 2026, la mairie de Marennes, coordinatrice du groupement, a informé la commune du Gua de son souhait de ne pas renouveler de groupement de commande à la rentrée scolaire 2026.
Dans ces conditions, il revient à la commune du Gua de désigner son prestataire pour la confection et la fourniture de repas à destination de ses restaurants scolaires.
Cependant, compte tenu des délais contraints, Mme la Maire explique qu'une mise en concurrence des différents prestataires n'est pas envisageable. Elle propose donc à l'assemblée de contractualiser avec la société API Restauration, titulaire du marché actuel, selon les conditions historiques et selon les modalités suivantes :
- Durée du marché : du 01/09/26 au 02/07/2027
- Repas primaire : 1,668€ HT
- Repas maternelle : 1,495€ HT
- Repas adulte : 2,50€ HT
- Frais fixes annuels : 41 893,38€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la proposition commerciale de la société API Restauration pour la fourniture de repas à la cantine scolaire pour l'année 2026-2027.

La secrétaire de séance,

Morandeau

La Maire,
Evelyne BERUSSEAU

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission par voie électronique le 30/06/26
et de sa publication le 30/06/26

MAIRIE DE LE GUA 17600